

Règlement d'évaluation de la certification

“ Utiliser les techniques de création et de transformation pour la fabrication et la vente d'articles textiles ”

Ce règlement a pour but de définir les règles de délivrance de la certification professionnelle “ Utiliser les techniques de création et de transformation pour la fabrication et la vente d'articles textiles ” mise en place par Bobines et Combines.

Il est tenu à disposition des candidats et des membres du jury ainsi que des partenaires habilités par le certificateur habilité à organiser les épreuves d'évaluation sur simple demande auprès du certificateur et ses partenaires ou consultable sur notre site internet <https://www.bobinesetcombines.fr/formation-recyclage>

Le mot “ Certification ” désigne, dans ce document, la Certification délivrant le titre “ Utiliser les techniques de création et de transformation pour la fabrication et la vente d'articles textiles “. Le présent règlement s'appuie sur le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation disponible en annexe 1.

Sommaire

1. Pré-requis et conditions d'accès à la certification	3
a. Conditions à remplir pour s'inscrire	3
b. Liste des pièces à fournir pour s'inscrire	3
c. Recevabilité du dossier et validation d'inscription	4
2. Calendrier du parcours certifiant	5
3. Modalités de la certification	6
a. Accès à l'examen et identification du candidat	6
b. Description et organisation des épreuves certificatives	7
c. Responsable de l'organisation des épreuves	7
d. Documents à présenter pour le passage des épreuves d'évaluation suite à une formation continue	7
e. Aménagements d'épreuves	8
f. Discipline, tenue et comportement	8
g. Fraudes et sanctions	8
4. Jury d'évaluation et de certification	9
5. Conditions de réussite de la certification et notification des résultats	10
a. Conditions de réussite	10
b. Évaluation et délivrance de la certification	11
c. Cas particuliers	12
d. Notification des résultats	12
6. Modification/annulation d'inscription, retrait/annulation de la certification, réclamations	13
a. Inscription	13
b. Retrait	13
c. Réclamations	14
7. Modalités de communication du règlement de certification	14
8. Partenaires habilités à organiser les épreuves d'évaluation	14
9. RGPD	15
10. Contact	16
Annexe 1 : Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation	17
Annexe 2 : Consentement au traitement des données personnelles	18

1. Pré-requis et conditions d'accès à la certification

a. Conditions à remplir pour s'inscrire

Plusieurs voies d'accès sont possibles :

- Après avoir suivi un parcours de formation continue auprès du certificateur ou auprès d'un partenaire habilité.
Pour accéder à la formation préparant aux épreuves certificatives, il faut :
 - posséder les techniques de base en fabrication et en patronnage coupe à plat
 - expérience exigée d'au moins 2 ans et/ou CAP – Bac Pro en coutureUn entretien ainsi qu'un test de niveau en amont de l'inscription permettront de valider la maîtrise des prérequis.
- Candidature libre :
Le candidat devra avoir au moins 2 ans et/ou CAP – Bac Pro en couture
Un entretien ainsi qu'un test de niveau en amont de l'inscription permettront de valider la maîtrise des prérequis.

b. Liste des pièces à fournir pour s'inscrire

Le candidat souhaitant s'inscrire à la Certification doit en faire la demande à l'organisme certificateur Bobines et Combines <https://www.bobinesetcombines.fr/formation-recyclage> ou par mail à certificationbetc@gmail.com, ou auprès d'un partenaire habilité à organiser les épreuves d'évaluation par l'organisme certificateur, dont la liste est disponible sur <https://www.bobinesetcombines.fr/formation-recyclage>

Pour pouvoir s'inscrire à la Certification, le candidat devra fournir :

- Une pièce d'identité en cours de validité :
 - ✓ Une copie de sa carte d'identité (recto/verso)
 - ✓ Ou copie de son passeport
 - ✓ Ou copie de sa carte de séjour
- Ses coordonnées téléphoniques, son adresse postale et son adresse mail.
- Dans le cadre d'un parcours de formation continue, le candidat devra fournir un justificatif de formation continue avec un taux d'assiduité de minimum 80% délivré par Bobines et Combines ou un partenaire habilité à former :
 - ✓ Attestation de formation
 - ✓ Ou Certificat de réalisation

Ces éléments sont à fournir à l'organisme certificateur au plus tard **30 jours francs avant la date prévue de l'examen.**

c. Recevabilité du dossier et validation d'inscription

La demande d'inscription ne sera étudiée qu'après réception de ces pièces. Aucun dossier incomplet ne sera étudié.

- Dans le cadre d'une inscription suite à un parcours de formation continue, si le dossier de candidature est validé, l'organisme certificateur reviendra vers le candidat au plus tard **15 jours francs** avant la date de l'examen, pour l'informer de son inscription et lui proposer les différentes dates d'examen déjà planifiées et auxquelles le candidat peut s'inscrire, sous réserve du règlement des frais d'inscription. En cas de non-réponse du candidat sous 5 jours ouvrés, il sera inscrit sur la première date disponible.

L'inscription à la Certification par un candidat vaut acceptation du présent règlement.

2. Calendrier du parcours certifiant

La Certification est organisée par périodes en fonction des disponibilités du jury, des dates de formation et du nombre de candidats. Ces périodes varient dans l'année et sont communiquées au candidat lorsque celui-ci indique à l'organisme certificateur son souhait de se présenter à l'examen.

Quelle que soit la période de passage, le déroulé de l'ensemble du parcours certifiant du candidat est le suivant :

1. Le candidat est convoqué par mail à l'examen **5 jours francs** avant le passage de l'examen.
2. Le candidat transmet les éléments demandés dans le cadre de l'évaluation pour les blocs de compétences présentés au moins **10 jours francs** avant la date de passage de l'examen.
3. Le jour de l'examen, le candidat passe une évaluation de mise en situation professionnelle d'une durée de 5 heures, suivi de 10 minutes de délibération du jury sans la présence du candidat. La durée de cet entretien pourra être modifiée si le candidat a présenté, au moment de son inscription, une attestation de compétence sur un bloc de compétences obtenu auprès de Bobines et Combines ou auprès de l'un de ses partenaires habilités ou auprès d'un certificateur proposant un bloc de compétence équivalent appartenant à un autre diplôme.
4. Le jury émet un PV **dans les 5 jours francs** suivant la date de passage de l'examen.
5. Le candidat est informé par mail de la décision d'obtention ou non de la certification dans les **5 jours francs** suivant l'émission du PV de Jury. En cas de réussite, le parchemin sera téléchargeable sur l'extranet du candidat de l'application My certif du certificateur, sous **5 jours maximum**.

3. Modalités de la certification

a. Accès à l'examen et identification du candidat

Les épreuves de l'examen se déroulent en présentiel.

- La session a lieu dans une salle d'examen dédiée et équipée (pièce fermée pour respecter la confidentialité de l'examen, environnement calme, 1 table avec 3 chaises pour le jury, mannequins, machines à coudre, surjeteuses et fer à repasser à disposition) dont le lieu sera communiqué au candidat par mail au plus tard **5 jours francs** avant la date d'examen,
- Le lieu et l'heure de passage est renvoyé pour rappel au candidat la veille de l'examen via l'application My certif,
- Au début de la session d'examen, le jury vérifie l'identité du candidat en lui demandant sa pièce d'identité et en lui demandant de la décliner pour corroborer les informations (nom, prénom, date de naissance, coordonnées) avant le début de la session,
- Le candidat doit également produire une attestation sur l'honneur signée, stipulant qu'il est le seul et unique auteur du cahier photo/vidéo qu'il aura pris soin d'envoyer au jury **10 jours minimum** avant le début de l'examen de certification,
- Le candidat, ainsi que chaque membre du jury, signent une feuille d'émargement de manière manuscrite.

b. Description et organisation des épreuves certificatives

L'évaluation de cette certification d'une durée de 5 heures, se déroule de la manière suivante :

Modalité d'évaluation 1 : 4h30

Mise en situation professionnelle en **cinq** phases

Phase 1 :

Le candidat procède à l'identification des besoins du client simulé par l'un des membres du jury, et constitue une fiche de besoins. Durée : 5 minutes

Phase 2 :

Le candidat procède au diagnostic d'un ou plusieurs articles textiles sélectionnés et mis à disposition par le jury. Durée : 10 minutes

Phase 3 :

Le candidat procède au démontage du ou des articles avec les outils mis à disposition dans le cadre de l'évaluation. Durée : 45 minutes

Phase 4 :

Le candidat procède au patronage du modèle visé avec les outils mis à disposition.
Durée : 1 heure

Siège social : 166 Rue Marcadet 75018 PARIS

Tél : 09 53 45 54 00 – Mail : bietryassia@gmail.com – www.bobinesetcombines.fr/

N° Siret : 52342944700015 N° de déclaration d'activité 11756023075 auprès du préfet de la région Île-de-France

Phase 5 :

Le candidat fabrique le modèle visé, avec les machines et outils mis à disposition.

Durée : 2 heures 30

Modalité d'évaluation 2 : 30 minutes

Entretien avec le jury en **deux** phases

Phase 1 :

Présentation d'un cahier photo et/ou vidéo mettant en avant la tissuthèque ordonnée, créé par le candidat (transmis au jury au plus tard 10 jours avant l'épreuve présentielle) et d'un répertoire des acteurs de la filière du recyclage dans la zone d'activité visée.

Durée : 10 minutes

Phase 2 :

Entretien avec le jury au cours duquel le candidat expose ses arguments de définition du prix pour la mise en vente de l'article, à l'aide d'un devis qu'il aura complété. Durée (préparation + échanges) : 20 minutes (10 min + 10 min)

c. Responsable de l'organisation des épreuves

Le responsable de l'organisation des épreuves doit :

- organiser la planification et le déroulement des épreuves,
- communiquer aux candidats sa date et heure de convocation, son lien de connexion dans le cadre d'un examen à distance, son lieu de convocation dans le cadre d'un examen présentiel,
- communiquer aux membres du jury les documents nécessaires à l'évaluation au moins **5 jours francs** avant la date d'examen (grille d'évaluation, PV du jury, documents transmis par les candidats etc.),
- communiquer aux candidats les résultats de leurs épreuves certificatives dans les **5 jours francs** suivant l'émission du PV de jury et leur remettre le lien de leur extranet pour télécharger le parchemin,
- gérer les litiges et remontées des candidats.

Les candidats ainsi que les membres du jury peuvent contacter le responsable de l'organisation des épreuves à l'adresse e-mail pour toute question ou demande d'information : certificationbetc@gmail.com

d. Documents à présenter pour le passage des épreuves d'évaluation suite à une formation continue

Le candidat transmet ces éléments en un seul envoi à l'organisme certificateur via l'adresse e-mail certificationbetc@gmail.com au plus tard **10 jours francs** avant la date de passage de l'examen. Le candidat fournit également une attestation sur l'honneur mentionnant qu'il est le seul rédacteur de ces documents et qu'il n'a bénéficié d'aucune aide. Si les éléments transmis ne sont pas conformes ou les délais ne sont pas respectés, l'examen sera annulé et le stagiaire devra recommencer le processus d'inscription.

L'organisme certificateur veillera à anonymiser les données personnelles relatives aux candidats ou présenter un accord écrit d'autorisation de diffusion dans le cadre de la certification.

Pour rappel, une donnée personnelle est une information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable et qui peut être identifiée :

- directement (exemple : nom et prénom)
- indirectement (exemple : par un numéro de téléphone ou de plaque d'immatriculation, un identifiant tel que le numéro de sécurité sociale, une adresse postale ou courriel, mais aussi la voix ou l'image).

e. Aménagements d'épreuves

Les épreuves d'examen peuvent être aménagées pour **les candidats en situation de handicap** : tiers temps supplémentaire, report à une autre date de session d'examen, aménagement du mobilier, des équipements et/ou des supports, prise de contact avec l'AGEFIPH afin d'identifier les aménagements requis ou possibles. Les situations sont évaluées au cas par cas dans le cadre d'un entretien avec le référent handicap du certificateur ou de ses partenaires habilités.

Tout candidat en situation de handicap doit le faire savoir à l'organisme certificateur dès son inscription à la certification afin de pouvoir mettre en place les aménagements nécessaires. Le référent handicap de Bobines et Combines analysera les besoins spécifiques et assurera la mise en relation avec les professionnels compétents le cas échéant.

f. Discipline, tenue et comportement

Le candidat doit être **ponctuel, respecter l'heure de passage** attribuée, et respectueux des intervenants, membres du jury et autres candidats présents le jour de l'examen.

En cas de **non-présentation à l'examen**, ou **non-respect** des personnes présentes ou du présent règlement, le candidat sera exclu du passage de la certification. Il devra alors recommencer le processus d'inscription depuis le début.

g. Fraudes et sanctions

En cas de fraude avérée, **le candidat sera exclu du passage de la certification**. Il n'aura plus la possibilité de mettre cette certification en valeur sur son CV, ni d'indiquer qu'il en a été candidat et/ou qu'il a obtenu cette certification.

Toute exclusion pour fraude est valable à vie.

4. Jury d'évaluation et de certification

Afin d'assurer la qualité du jury d'évaluation et de certification habilité à décerner ou non la certification, celui-ci est sélectionné en amont selon les critères suivants :

- Le jury doit être composé à minima de 50% de membres externes
- Une composition impaire est préconisée pour obtenir une décision ferme à l'issue de l'épreuve.
- Un formateur qui est intervenu lors du parcours de formation continu préparant aux épreuves certificatives ne peut être un membre du jury, il peut tout de même être présent en tant que simple observateur.
- Un membre du jury ne doit avoir aucun lien avec le candidat, que ce soit professionnel ou personnel, pouvant de ce fait influencer la délivrance de la certification.

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Par expérience	X		<p>Le jury d'évaluation et de certification est, a minima, composé de 3 personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un représentant de l'organisme certificateur, qui préside le jury et la commission de délibération, n'ayant pas de lien ni formé de candidat inscrit à la session d'examen dont il est membre. - deux professionnels en activité, externes à l'organisme certificateur, salariés ou indépendants, experts dans les compétences figurant dans le référentiel. À préciser que l'un d'entre eux préside le jury et la commission de délibération. <p>Les membres du jury externes doivent justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans le secteur de la couture et être inscrits à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.</p> <p>Par ailleurs, ils doivent maîtriser les techniques de modélisme, de recyclage et de transformation des matières textiles. Ce point peut être vérifié par une mise en situation pratique par le certificateur, lors du processus de sélection des membres du jury.</p> <p>Il est précisé ici que le jury d'évaluation et de certification sont constitués des mêmes membres.</p>
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
Par candidature individuelle	X		
En contrat d'apprentissage		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Après un parcours de formation continue	X		

Le jury d'évaluation est appelé à **délibérer à partir des 3 éléments suivants** :

- Le respect de l'ensemble des conditions et modalités de la Certification telles que fixées dans le présent règlement,
- Le contenu des épreuves telles que restituées par le candidat et conformément aux livrables définis dans le présent règlement,
- La grille d'évaluation des compétences qui lui est remise avant chaque session d'examen et que chaque membre du jury complète individuellement pour chaque candidat.

Le jury de certification statue lors de la commission de délibération sur la décision de certification au regard des résultats des PV de jury.

5. Conditions de réussite de la certification et notification des résultats

a. Conditions de réussite

- Respect des délais : le support de présentation est complet et prêt le jour de l'examen,
- Le candidat doit être le seul répondant : il ne doit pas avoir été aidé par un tiers lors de l'examen,
- Le candidat doit être capable d'argumenter et justifier ses choix lors de l'échange avec le jury,
- Les critères d'appréciation des compétences selon lesquels le jury évalue le candidat sont disponibles en annexe 1 du présent règlement.

Le jury d'évaluation, lors de l'analyse des réponses orales du candidat, doit veiller à ce que **l'ensemble des critères d'évaluation soit assimilé par le candidat**. Il s'appuiera sur la **grille d'évaluation fournie par l'organisme certificateur** afin de vérifier la concordance entre les critères liés à chacune des compétences de la Certification, et les éléments présentés par le candidat, pour juger de l'acquisition d'une compétence ou non. Les points restants flous doivent être précisés lors de la soutenance. Une compétence est considérée comme acquise dès que le quota minimum requis des critères d'évaluation est atteint. En cas de doute, la compétence est considérée comme non acquise.

Pour l'ensemble des 8 blocs de compétences, 38 indicateurs sont répertoriés ; un **résultat minimum de 24 critères validés sur 38 est requis, dont 7/7 pour la compétence 7**.

Les 8 blocs doivent être validés pour que les membres du jury d'évaluation émettent un avis favorable.

Une majorité de membres du jury d'évaluation doit avoir émis un avis favorable pour que le jury de certification décide que le candidat est admis.

b. Évaluation et délivrance de la certification

Le jour même de la session d'examen, chaque membre du jury d'évaluation émet un avis favorable ou défavorable. Le jury d'évaluation émet un PV de jury à la fin de chaque journée d'évaluation.

La commission de délibération, composée du jury de certification et d'un membre représentant du certificateur, est organisée le jour de l'examen pour prendre la décision d'obtention de la Certification ou non. Un PV de Jury de certification est émis à l'issue de l'organisation de la commission de délibération statuant sur l'admission de chaque candidat.

L'ensemble des compétences doit être validé pour obtenir la certification " Utiliser les techniques de création et de transformation pour la fabrication et la vente d'articles textiles ".

c. Cas particuliers

En cas de **non-présentation à l'examen** sans avoir prévenu l'organisme certificateur au préalable, et au minimum **5 jours francs avant la date d'examen** (hors cas de force majeure justifié, type accident, catastrophe naturelle, événement personnel grave), la participation du candidat au passage de l'examen est annulée. Si le candidat souhaite se présenter à nouveau à l'épreuve de la certification, il devra alors recommencer le processus d'inscription depuis le début.

Si le candidat est non admis à la Certification, **il n'obtient pas la Certification**. S'il souhaite se présenter à nouveau, il devra alors recommencer le processus d'inscription depuis le début. Aucun délai minimum n'est requis entre les deux inscriptions.

d. Notification des résultats

Les résultats concernant l'obtention de la Certification sont **transmis au candidat à l'adresse e-mail communiquée lors de l'inscription** sous **5 jours francs** suivant l'émission du PV de Jury. Il se voit remettre un parchemin, disponible sur son extranet. La liste des candidats certifiés est tenue à disposition de France Compétences.

Tout candidat souhaitant contester la décision des membres du jury peut effectuer un recours :

- Par mail, au responsable pédagogique de l'organisme certificateur : certificationbetc@gmail.com
- Par courrier, à : Bobines & Combines, 159 Rue Marcadet 75018 PARIS

6. Modification/annulation d'inscription, retrait/annulation de la certification, réclamations

a. Inscription

En cas d'impératif, cas de force majeure (accident, catastrophe naturelle, événement personnel grave) ou indisponibilité d'un membre du jury, l'organisme certificateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session d'examen. Le cas échéant, les candidats inscrits en seront informés au moins 24h à l'avance, et une nouvelle date d'examen leur sera proposée sous 5 jours ouvrés.

Le candidat peut demander à **reporter sa date d'examen** une seule fois, sans justification particulière. Dans ce cas, il doit prévenir l'organisme certificateur **au minimum 5 jours** avant la date d'examen prévue, et indiquer la date à laquelle il souhaite se réinscrire parmi celles qui lui seront proposées par l'organisme certificateur.

b. Retrait

La certification **peut être retirée** si le candidat certifié :

- ne respecte pas le présent règlement et ses engagements,
- n'est pas à jour de ses règlements,
- fait une utilisation frauduleuse ou contraire à l'usage normal de la Certification.

Le cas échéant, le candidat sera notifié du retrait de sa certification par mail. Tout candidat à qui la certification a été retirée ne pourra plus se réinscrire ou se représenter à l'examen de la Certification.

c. Réclamations

Les réclamations sont à adresser, au choix :

- Par mail, au responsable de l'organisme certificateur : certificationbetc@gmail.com
- Par courrier, à : Bobines & Combines, 159 Rue Marcadet 75018 PARIS

Dès réception d'une demande de recours, la direction de l'organisme certificateur analyse la demande, s'appuie sur les PV de jury, et s'engage à apporter une réponse dans un délai de 2 semaines maximum. La direction de l'organisme Bobines et Combines examinera l'ensemble des recours, y compris ceux concernant les partenaires habilités à organiser les épreuves d'évaluation.

7. Modalités de communication du règlement de certification

Le présent règlement est **communiqué par mail à chaque candidat**, au minimum à 2 reprises sur les 3 occasions suivantes :

- Lors des échanges préalables à la Certification avec le candidat,
- Lors de l'inscription du candidat à la Certification,
- Lors de l'envoi de la convocation à l'examen.

Enfin, le présent règlement est disponible publiquement à tout moment sur le site <https://www.bobinesetcombines.fr/formation-recyclage-lien>

8. Partenaires habilités à organiser les épreuves d'évaluation

Cette Certification est ouverte à d'autres partenaires habilités à l'organisation des épreuves certificatives dont la liste est consultable sur notre site internet : <https://www.bobinesetcombines.fr/>

Dans le cas où le partenaire organise les épreuves certificatives, le présent règlement s'applique, il devra alors préciser les moyens de contacter les responsables ou référents des fonctions équivalentes en son sein.

L'organisme certificateur s'assure du respect des modalités et règlement de la Certification par ses partenaires. Des contrôles ponctuels (planifiés ou inopinés) peuvent avoir lieu pour vérifier le suivi qualité des partenaires préparateurs.

Si lors des contrôles ponctuels ou annuels, l'organisme certificateur constate des manquements du partenaire quant au respect des modalités ou du règlement de la Certification, il se réserve le droit de retirer l'accès du partenaire à la Certification.

L'organisme certificateur se réserve le droit de retirer la Certification des candidats dont le passage d'examen préparé par un partenaire habilité n'aurait pas respecté les conditions du présent règlement.

9. RGPD

Dans le cadre du respect du RGPD, Bobines et Combines met tout en œuvre afin d'encadrer et de garantir la protection des données par le certificateur des jurys et des candidats en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles promulguée le 21 juin 2018 et du Règlement communautaire applicable au 25 mai 2018 (RGPD).

Les informations recueillies (nom de naissance, nom d'usage, prénom, date de naissance, lieu de naissance, sexe, adresse, coordonnées de contact) font l'objet d'un traitement informatique destiné à la formation et à l'évaluation, à la vérification de l'identité du candidat, à l'établissement d'un devis, puis destiné au suivi du dossier : inscription, envoi du sujet par email, passage des épreuves certificatives, organisation du tiers temps thérapeutique. Les données relatives au passage de la certification sont également collectées et transmises aux organismes suivants :

- France Compétences pour les besoins d'évolution du dispositif certifiant.
- La Caisse des dépôts pour le suivi de l'évolution des compétences individuelles.

Conformément aux articles 13 et 14 du règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et l'article 32 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, Organisme certificateur vous informe :

- Le responsable du fichier est **Nom Responsable Légal, Statut**, dont les coordonnées sont précisées ci-dessus.
- Le destinataire est le certificateur qui est **Nom Responsable Légal, Statut**. Le destinataire pourra être FRANCE COMPÉTENCES si elle le requiert pour vérification. Les destinataires pourront être le représentant habilité du certificateur ou les membres du jury de certification.
- Ces données seront conservées durant 5 ans à compter de l'obtention de la certification, sur un drive sécurisé.
- Le candidat bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données personnelles que vous pouvez demander au responsable du traitement, soit à Madame Assia Bietry, dirigeante de l'organisme de certification, par e-mail à l'adresse certificationbetc@gmail.com ou courrier postal à l'adresse : Bobines & Combines, 159 Rue Marcadet 75018 PARIS.
- Le candidat bénéficie du droit de demander une limitation du traitement de ses données personnelles.
- Le candidat bénéficie du droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles et du droit à la portabilité de ses données.
- Le candidat peut retirer son consentement au traitement de ses données personnelles et ceci à tout moment en s'adressant par courriel ou par courrier postal au responsable du traitement soit à **Nom Responsable Légal, Statut**.
- Le candidat peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) s'il estime que la protection de vos données personnelles n'a pas été assurée par le responsable du traitement.

Siège social : 166 Rue Marcadet 75018 PARIS

Tél : 09 53 45 54 00 – Mail : bietryassia@gmail.com – www.bobinesetcombines.fr/

N° Siret : 52342944700015 N° de déclaration d'activité 11756023075 auprès du préfet de la région Île-de-France

Pour plus d'informations, notre politique de confidentialité est consultable sur notre site URL Site Web et la personne en charge du RGPD à contacter au sein de l'organisme certificateur est : **Nom Responsable Légal, Statut.**

10. Contact

Pour tout renseignement complémentaire sur la délivrance de la Certification, vous êtes invité.e à joindre l'équipe en charge de la certification par mail : certificationbetc@gmail.com

Annexe 1 : Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

Annexe 2 : Consentement au traitement des données personnelles

Je, soussigné(e),

Nom : Prénom : Né(e) le:/...../.....

Confirme avoir pris connaissance des modalités de traitement de mes données personnelles.

Dans le cadre du respect du RGPD, OF met tout en œuvre afin d'encadrer et de garantir la protection des données par le certificateur des jurys et des candidats en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles promulguée le 21 juin 2018 et du Règlement communautaire applicable au 25 mai 2018 (RGPD).

Les informations recueillies (nom de naissance, nom d'usage, prénom, date de naissance, lieu de naissance, sexe, adresse, coordonnées de contact) font l'objet d'un traitement informatique destiné à la formation et à l'évaluation, à la vérification de l'identité du candidat, à l'établissement d'un devis, puis destiné au suivi du dossier : inscription, envoi du sujet par email, passage des épreuves certificatives le cas échéant, organisation du tiers temps thérapeutique.

Conformément aux articles 13 et 14 du règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et l'article 32 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, OF vous informe :

- Le responsable du fichier est Prénom NOM Fonction, dont les coordonnées sont précisées ci-dessus.
- Le cas échéant, les données relatives à un passage de certification sont également collectées et transmises aux organismes suivants :
 - France Compétences pour les besoins d'évolution d'un dispositif certifiant
 - La Caisse des dépôts pour le suivi de l'évolution des compétences individuelles.
 - Éventuellement, les membres du jury de certification.
 - Éventuellement, la Caisse des dépôts et des consignations.
- Ces données seront conservées durant 7 ans à compter de l'obtention de la certification.
- Le candidat bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données personnelles que vous pouvez demander au responsable du traitement, soit à **Prénom NOM Fonction, par courriel ou courrier postal.**
- Le candidat bénéficie du droit de demander une limitation du traitement de ses données personnelles.

Siège social : 166 Rue Marcadet 75018 PARIS

Tél : 09 53 45 54 00 – Mail : bietryassia@gmail.com – www.bobinesetcombines.fr/

N° Siret : 52342944700015 N° de déclaration d'activité 11756023075 auprès du préfet de la région Île-de-France

- Le candidat bénéficie du droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles et du droit à la portabilité de ses données.
- Le candidat peut retirer son consentement au traitement de ses données personnelles et ceci à tout moment en s'adressant par courriel ou par courrier postal au responsable du traitement soit à **Prénom NOM Fonction**.
- Le candidat peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) s'il estime que la protection de vos données personnelles n'a pas été assurée par le responsable du traitement.

Pour plus d'informations, notre politique de confidentialité est consultable sur notre site et la personne en charge du RGPD à contacter au sein de l'organisme certificateur est : **Prénom NOM Fonction**.

Fait à

Le

Signature :